

Programme de la Formation  
**INITIATION AU FENG-SHUI**

1 jour soit 7 heures de formation

## DATE(S) ET LIEU(X)

**Module** : Niveau 1

**Date(s)** : mardi 16 octobre 2018

**Lieu** : MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

## CONTEXTE GÉNÉRAL

**Valorisez l'espace avec le Le Feng-Shui architectural :**

Science et Art de bâtir très ancienne, le Feng-Shui offre des outils pour la conception et l'organisation du projet et invite la vitalité de l'espace – le Ch'i ou énergie vitale, à pénétrer et à circuler sans entraves dans l'édifice. Le Feng-Shui fait appel à des règles universelles basées sur les lois d'harmonies et d'équilibre appliquées à l'espace et à l'architecture.

A la clé, une harmonie de ressenti, source de bien-être pour les habitants, de motivation et d'efficience pour les professionnels.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Acquérir les bases du Feng-Shui
- Savoir réaliser le carré Lo Shu (ou carré magique) : tableau très ancien qui reproduit les 9 premiers nombres et permet de sectoriser l'habitat

## PRISE EN CHARGE

Libéraux : FIF-PL  
Salariés : Actalians

*Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre organisme de prise en charge*

## Nouveau : Frais de gestion (obligatoires)

Ces frais de gestion comprennent les frais administratifs liés aux inscriptions (rédaction des contrats, attestations...) ainsi que les frais d'organisation et accueil

## PUBLIC CIBLE

Toute personne désirant découvrir le Feng-Shui dans le but de l'appliquer dans ses projets d'architecture

## PRÉREQUIS

- Expérience dans les métiers
- du bâtiment : Architecte, MO, ouvriers du BTP, décorateur...
  - de l'immobilier
  - professionnels de l'environnement...

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Questionnaire de satisfaction à chaud

## Module **Niveau 1**

1 jour soit 7 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : mardi 16 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30  
**Lieu** : MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Acquérir les bases du Feng-Shui
- Savoir réaliser le carré Lo Shu (ou carré magique) : tableau très ancien qui reproduit les 9 premiers nombres et permet de sectoriser l'habitat

### FORMATEUR(S)

BELCOURT Stéphanie - Architecte DPLG - Diplômée de l'Ecole Européenne de Géobiologie

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apprentissage concret et participatif alternant théorie et pratique
- Support de formation papier remis en amont de la formation
- **Matériel mis à apporter par les stagiaires : boussole, rapporteur, crayons de couleur**

### PROGRAMME

#### MATIN

1. Le chi ou la circulation des énergies
2. Le cycle des 5 éléments
3. Le Pa Kua (ou Ba Gua) :  
*Octogone qui divise l'habitat en secteurs correspondant à chacun des points cardinaux.*
4. Le Lo Shu (ou carré magique) :  
*signe particulier : toutes ses lignes, qu'elles soient horizontales, verticales ou diagonales, font une somme de 15, nombre correspondant au total des valeurs symboliques du Yin (8+7) et du Yang (9+6).*  
*Les nombres ont ici plus qu'une signification, on leur attribue de réels pouvoirs.*
5. Le calcul du chiffre Kua :  
*Ce chiffre va servir à déterminer qu'elles sont les directions personnelles positives ou négatives pour choisir un habitat et pour se positionner dans la maison ou au bureau.*

#### APRÈS-MIDI

1. Mise en pratique sur un cas concret, de la pose du Pa Kua et du Lo Shu
2. Analyse du Lo Shu et solutions à envisager
3. Retour sur la journée

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**ALFA – Association Lorraine de Formation des Architectes et des Acteurs du Cadre Bâti 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy**  
**03.83.17.17.24 - alfa@archilink.com**

### FORMATION : INITIATION AU FENG-SHUI

**Module :** Niveau 1

**Date(s) :** mardi 16 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu :** MAISON DES ARCHITECTES - 24 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

**Places limitées à :** 15

**Date de clôture des inscriptions :** 28/09/2018

*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE :**  Oui /  Non

**Architecte DPLG /HMONP :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

- CROA Lorraine
- FIF PL
- Autre : .....

Demande de subrogation :  Oui /  Non

## ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

Type d'entreprise : ..... Activité principale : .....

Gérant(e) : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Siret : ..... N° société d'architecture : ..... Effectif dans l'organisme : .....

Module 1 : Niveau 1		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Base 1 jour	350,00 € HT / 420,00 € TTC	..... €
	Jeune 1 jour ( <i>Justicatif obligatoire</i> )	200,00 € HT / 240,00 € TTC	..... €
Frais annexes	Frais de gestion et d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )	20,00 € HT / 24,00 € TTC	..... <b>24,00 €</b>
	Repas	20,00 € HT / 24,00 € TTC	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

## MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par ALFA.

ALFA propose des formations en priorité auprès des architectes et leurs collaborateurs. Toute personne du cadre bâti (maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, etc) peut suivre ces formations, après validation du Comité Directeur de l'Association.

Association de Formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine : enregistrement sous le numéro 41 54 02810 54. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Numéro de SIRET est : 332 493 295 000 15

## 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉGLEMENT

- L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales.

- Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :

ALFA - 24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 NANCY

Tél : 03 83 17 17 24

E.mail : [alfa@archilink.com](mailto:alfa@archilink.com) - Site : [www.alfa-formation.org](http://www.alfa-formation.org)

- Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL, OPCA PL, FAFIEC, autres) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

- Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou mail, il est alors considéré comme pré-inscription. Les inscriptions seront effectives à la date de réception du chèque d'acompte demandé dans le bulletin.

A la signature du bulletin d'inscription, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales applicable au 1er janvier 2015, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

## 3 - OBLIGATIONS RESPECTIVES

- Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libérale, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

- Le stagiaire renvoie un exemplaire du contrat daté et signé au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

- Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit sa convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

- A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, attestation de fin de formation, feuille d'émargement ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

## 4 - TARIFS

- Le prix Toutes Taxes Comprises des actions de formation est celui figurant sur le bulletin d'inscription.

- ALFA est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA de 20%)

- Des tarifs spécifiques sont proposés aux nouveaux installés depuis moins de trois ans (joindre justificatif) : 50% du tarif de base, et aux demandeurs d'emploi : prix sur demande.

- Les demandeurs d'emploi peuvent participer aux formations s'il reste des places disponibles après la clôture des inscriptions. Se renseigner auprès de ALFA.

## 5 - DÉLAIS DE RETRACTATION

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 7 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par simple lettre. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## 6 - REPORT - ANNULATION - ABSENCE

### Du fait d'ALFA :

- ALFA se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, ALFA reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### Du fait du stagiaire :

- Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 7 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

- En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre les modules pour lesquels il n'a pu être présent pour ce cas de force majeure, lors d'une session ultérieure.

- Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, etc, soumises à validation par le Comité Directeur de l'Association ALFA), enseignement théorique HMO.

- La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

- L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC, etc ...)

et accompagnée des feuilles d'émargement (sur demande), totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

## 7 - RÈGLEMENT DE LITIGE

- En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ALFA et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal compétent.